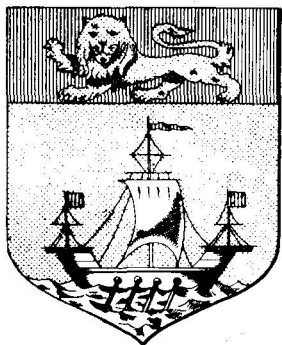


## Armoiries et emblèmes des provinces—suite



### NOUVEAU-BRUNSWICK

Accordées par lettres patentes du 26 mai 1868.

*Description.*—“D’or, accompagné d’une lymphade ou ancienne galère avec rames en action naturelle, au chef de gueules chargé d’un lion d’or passant regardant.”

*Emblème floral.*—Une violette pourpre (ordre en conseil provincial du 1er décembre 1936).



### MANITOBA

Accordées par lettres patentes du 10 mai 1905.

*Description.*—“De sinople sur un roc au buffe statant, au naturel, sur un chef d’argent la croix de St-Georges.”

*Emblème floral.*—Un crocus (*anemone patens*) (c. 29, 1906).



### COLOMBIE BRITANNIQUE

Accordées par lettres patentes du 31 mars 1906.

*Description.*—“Argent trois barres azur ondées issant de la base en demi-soleil dans sa gloire au naturel, sur un chef la devise de l’Union chargée au point centre d’une croix or antique. “L’écu et les supports (à dextre un élan et à senestre un mouton des montagnes, les deux au naturel) sont devenus, par l’usage, partie des armoiries provinciales.

*Devise.*—“Splendor sine occasu” (Eclat sans ternis-  
sure).